Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 17 novembre 2022

<u>DÉLIBÉRATION N°8 - AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX SCAS DES COMMUNES DE SAINT-</u>POL-SUR-MER, FORT-MARDYCK, MARDYCK ET À LA SEPM

1) Afin de permettre l'établissement d'un dialogue de gestion avec les communes associées, il est proposé de verser, au cours du premier trimestre 2023, à leurs Sections Communales d'Action Sociale (SCAS) une avance sur subvention dans la limite de 50% du montant voté en 2022.

Lors du vote du Budget Primitif 2023, le montant total de subvention affecté sera alors défini.

Sachant que le montant voté en 2022 pour Fort-Mardyck était de 225 000 €, celui pour Saint-Pol-sur-Mer de 923 000 € et celui pour Mardyck de 18 000 €, l'avance sur subvention s'élève pour la commune de Fort-Mardyck à 112 500 €, pour Saint-Pol-sur-Mer à 461 500 € et pour Mardyck à 9 000 €.

2) Il en est de même pour la subvention à la SEPM (Société d'Entraide du Personnel Municipal). Sachant que le montant voté en 2022 était de 42 150 € pour l'ensemble des budgets avec la répartition suivante, l'avance possible sera également fixée à 50 % dudit montant.

Budget	Inscription budgétaire et limite supérieure 2022	Avance 2023
Budget principal	20 700	10 350
Résidence Autonomie Louis Matthys	2 740	1 370
EHPAD Van Eeghem	10 210	5 105
Maison Maria Schepman	3 250	1 625
Espace Bel Air	1 250	625
CLIC-Relais autonomie du Littoral	750	375
Maison des Dunes Roger Fairise	3 250	1 625
TOTAUX	42 150	21 075

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter le versement de ces crédits.

ADOPTÉ

POUR EXTRAIT CONFORME Pour le Maire-Président, La Vice-Présidente,

Leïla NAÏDJI

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 10 novembre 2022 pour la séance du 17 novembre 2022 à 18h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► ONT PARTICIPÉ :

En présentiel

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Alain SIMON - Vice-Président Délégué

Monsieur Rémi BECUWE - Administrateur

Madame Delphine CASTELLI - Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE - Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Madame Jocelyne FEVER - Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Laurence HUMILIÉRE - Administratrice

En vision conférence

Madame Élisabeth LONGUET

► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Madame Michèle PEPIN à Monsieur Alain SIMON

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 17 novembre 2022

<u>DÉLIBÉRATION N°8 - AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX SCAS DES COMMUNES DE SAINT-</u>POL-SUR-MER, FORT-MARDYCK, MARDYCK ET À LA SEPM

1) Afin de permettre l'établissement d'un dialogue de gestion avec les communes associées, il est proposé de verser, au cours du premier trimestre 2023, à leurs Sections Communales d'Action Sociale (SCAS) une avance sur subvention dans la limite de 50% du montant voté en 2022.

Lors du vote du Budget Primitif 2023, le montant total de subvention affecté sera alors défini.

Sachant que le montant voté en 2022 pour Fort-Mardyck était de 225 000 €, celui pour Saint-Pol-sur-Mer de 923 000 € et celui pour Mardyck de 18 000 €, l'avance sur subvention s'élève pour la commune de Fort-Mardyck à 112 500 €, pour Saint-Pol-sur-Mer à 461 500 € et pour Mardyck à 9 000 €.

2) Il en est de même pour la subvention à la SEPM (Société d'Entraide du Personnel Municipal). Sachant que le montant voté en 2022 était de 42 150 € pour l'ensemble des budgets avec la répartition suivante, l'avance possible sera également fixée à 50 % dudit montant.

Budget	Inscription budgétaire et limite supérieure 2022	Avance 2023
Budget principal	20 700	10 350
Résidence Autonomie Louis Matthys	2 740	1 370
EHPAD Van Eeghem	10 210	5 105
Maison Maria Schepman	3 250	1 625
Espace Bel Air	1 250	625
CLIC-Relais autonomie du Littoral	750	375
Maison des Dunes Roger Fairise	3 250	1 625
TOTAUX	42 150	21 075

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter le versement de ces crédits.

ADOPTÉ

POUR EXTRAIT CONFORME Pour le Maire-Président, La Vice-Présidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20221117-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2022 Affichage : 24/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Leïla NAÏDJI